

N° 243

—
SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1990 - 1991

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 mars 1991

RAPPORT (1)

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse,

Par M Jacques LARCHÉ,

Senateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. José Rossi, *député*, sous le numéro 1916.

(2) Cette commission est composée de : MM. Michel Supin, *député, président*, Charles Lederman, *sénateur, vice-président*; MM. José Rossi, *député*, Jacques Larché, *sénateur, rapporteurs*.

Membres titulaires : MM. Marc Dolez, Georges Benedetto, Philippe Sanmarco, Robert Le Gall, Jean-Paul de Rocca-Serra, *députés*; MM. Paul Girod, Marcel Rodloff, Lucien Lanier, Paul Masson, Guy Allouche, Robert Pages, *sénateurs*.

Membres suppléants : MM. André Delattre, Pierre-Jean Dayraud, Robert Savy, Pierre Mazeaud, Alain Lamassoure, Jean-Jacques Hyst, Gilbert Millet, *députés*; MM. Etienne Dailly, François Giacobbi, Bernard Laurent, René-Georges Laurin, Charles Ornano, Germain Authier, *sénateurs*.

Voir les numéros :

Senat	1ère lecture	: 98, 234, 235 et T.A. 90 (1990-1991)
Assemblée nationale (9^e législ.)	1ère lecture	: 1692, 1706, et T.A. 391
	2ème lecture	1915

Collectivités locales.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse s'est réunie le mardi 26 mars 1991 au Palais Bourbon.

Elle a tout d'abord procédé à la nomination de son Bureau qui a été ainsi constitué :

- *M. Michel SAPIN*, député, président,
- *M. Charles LEDERMAN*, sénateur, vice-président.

Puis la Commission a désigné :

- *M. José ROSSI*, député,
- *M. Jacques LARCHÉ*, sénateur,

comme rapporteurs, respectivement, pour l'Assemblée nationale et le Sénat.

Après les observations des rapporteurs, du président et du vice-président, le *Président Michel Sapin* a constaté que la Commission mixte paritaire ne pouvait parvenir à l'adoption d'un texte.